

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: (16): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dix-sept à vingt et un ans ; 2° parmi les sous-officiers proposés pour l'avancement.

A la suite du concours ouvert aux jeunes gens du premier groupe, les candidats sont nommés sous-lieutenants au fur et à mesure des vacances. Mais ils ne sont pas de suite affectés à un régiment ; ils rejoignent l'école militaire de Sandhurst pour y suivre, pendant un an, un cours d'études militaires en qualité d'élèves. Ce cours terminé, ils sont attachés au régiment où il y a des vacances de leur grade.

Les candidats qui, faute de vacances, ne peuvent pas être immédiatement promus sous-lieutenants, rejoignent l'école militaire de Sandhurst en qualité d'élève et peuvent être nommés pendant la durée des cours.

Quant aux sous-officiers qui aspirent au grade de sous-lieutenant, ils doivent être pourvus d'un certificat d'études de première classe, et d'un autre certificat délivré par une commission militaire, après un examen professionnel.

La loi ne précise pas la part qui revient à l'un et à l'autre des deux groupes dans le recrutement du grade de sous-lieutenant.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'en Angleterre, les services pour l'avancement et la retraite comptent de la *date de la commission de lieutenant*. C'est pour ce motif que l'on anticipe, dans certains cas, cette nomination de six mois (pour quelques-uns même de deux ans), suivant la conduite ou le mérite de l'officier. (A suivre.)

Société des officiers de la Confédération suisse

SECTION VAUDOISE

Conformément à l'article 4 du règlement, le Comité a fixé au dimanche 25 août prochain l'assemblée générale annuelle de la section vaudoise. Elle se réunira à Aigle, dans la salle du Collège, à 9 heures du matin.

L'assemblée générale sera précédée d'une reconnaissance des passages de montagne qui mettent en communication la vallée de la Sarine et les Ormonts avec le littoral du lac Léman et la vallée du Rhône inférieur. Cette reconnaissance aura lieu le samedi 24 août.

Voici comment elle a été organisée :

Les colonnes chargées chacune de l'étude d'un passage, sont au nombre de six. Elles se sont réparties ces études comme suit :

Première colonne. — Sous-section de Moudon. — Président : M. le major *Jordan*.

a) De Bulle, par Semsales, à Châtel-St-Denis, puis, par Blonay, à Clarens.

b) De Bulle, par Albeuve, à Châtel-St-Denis et Vevey.

Rendez-vous à Bulle le vendredi soir. Organisation des deux groupes chargés de la reconnaissance des deux passages. Coucher à Bulle et Albeuve. Le trajet de Bulle à Albeuve peut être fait en voiture. Le 24, dîner à Châtel-St-Denis.

Deuxième colonne. — Sous-section de Sainte-Croix. — Président : M. le 1^{er} lieutenant Ernest *Paillard*.

De Montbovon à Montreux, par Allière et le col de Jaman.

Les officiers de cette colonne se réuniront le vendredi soir à Bulle d'où ils pourront se faire transporter en voiture à Montbovon. Dîner le 24 aux Avants.

Dès les Avants, la colonne se scindera en deux groupes : l'un descendra par Sonzier et Chernex, le second par le Pont-de-Pierre et Glion, sur Montreux.

Troisième colonne. — Sous-section d'Yverdon-Grandson et officiers du Pays-d'Enhaut. — Président : M. le colonel *de Guimps*.

De Château-d'Œx à Villeneuve et à Aigle par les cols de Chaude et d'Ayerne et par le passage dit Pierre du Mouette et le Sépey.

Rendez-vous aux Moulins, le samedi de grand matin. La colonne se munira de vivres et prendra, si besoin est, des guides civils lesquels seront payés par la section.

Il sera tenu compte dans le règlement de la marche des colonnes de la nécessité de se trouver à Aigle le samedi dans la soirée ou, au plus tard, le dimanche, à 8 heures du matin.

Les lieux de rendez-vous indiqués plus bas ne sont pas obligatoires pour les colonnes et ne sont indiqués qu'à titre de renseignement.

Les présidents des sous-sections informeront aussitôt que possible, et en tout cas avant le 17 août, le président du Comité cantonal des mesures qui auront été prises par elles en exécution de la présente circulaire. Ils lui communiqueront notamment les noms du chef de la colonne, des sous-chefs et rapporteurs, ainsi que le nombre approximatif des officiers qui composent la colonne.

Les chefs de colonne communiqueront le vendredi 23 août au soir, par dépêche télégraphique, à M. le capitaine *Pelet*, à Château-d'Œx, l'effectif de leurs colonnes.

A la Jointe, sur l'Hongrin, la colonne se divisera en trois groupes. Le groupe de droite passera le col de Chaude et descendra par la vallée de la Tinière sur Villeneuve. Le groupe du centre passera le col d'Ayerne et descendra sur Aigle par Corbeyrier et Yvorne. Le groupe de gauche passera par Pierre du Mouette, à Orient de Famelon, pour se rendre à Sépey et de là à Aigle.

Quatrième colonne. — Sous-section de Morges. — Président : M. le capitaine *G. Monod*, à Mont de Vaux s. Morges.

De Château-d'Œx à Aigle par les Mosses.

Réunion aux Moulins, dîner à la Combballaz ou au Sépey.

Cinquième colonne. — Sous-section de Lausanne. — Président : M. le lieutenant-colonel *Paquier*.

De Gsteig (Châtelet) à Aigle, par le col du Pillon.

Départ de Lausanne le 23 par l'express de 1 h. 27 minutes pour Bulle. Poste de Bulle à Gessenay. Coucher à Gsteig. Dîner le 24 à Plan les Iles. Du Sépey, descente en char sur Aigle. Reconnaissance de la Route du Pillon et des Ormonts-dessus au Sépey.

Sixième colonne. — Sous-section de Vevey. Officiers d'Aigle et de Vevey. — Président : M. le 1^{er} lieutenant *de Vallière*.

Des Ormonts-dessus à Ollon et Bex par la Croix d'Arpille.

Réunion à Plan les Iles. A Arveyes la colonne se divise en deux groupes, celui de droite étudiera la route qui conduit à Ollon par Chesières, celle de gauche la route de Gryon à Bex.

Rapports. — Cartes. — Tenue.

Les rapports de reconnaissance seront remis par les chefs de colonne au Président du comité cantonal, le dimanche matin, à Aigle, à l'ouverture de l'assemblée générale.

Les rapports porteront spécialement sur la nature, l'état et les conditions des voies de communications parcourues, la reconnaissance ayant un caractère plutôt topographique que tactique.

Les rapports seront rédigés dans un style militaire et concis. Ils contiendront tous les renseignements qu'il aura été possible de recueillir sur les points suivants : routes, chemins, sentiers, leur direction, largeur, pente, nature de la chaussée, viabilité pour les différentes armes,

ponts, voies de communication parallèles ou transversales, nature du terrain parcouru, lieux habités, ressources, écuries, logements, emplacement de halte et de bivouac. Principales positions, défilés, cours d'eau, points où les routes peuvent être détruites facilement. Temps nécessaire aux différentes armes et unités d'infanterie pour parcourir la route reconnue.

Les rapports seront rédigés suivant le formulaire ci-joint.

Le comité recommande aux officiers l'emploi des cartes suivantes :

1° Feuille XVII de la carte Dufour à $\frac{1}{100000}$

2° Feuille III de la carte réduite à $\frac{1}{250000}$

3° Pour la colonne N° 1, carte des Alpes fribourgeoises publiée par le Club alpin.

4° Pour la colonne N° 6, carte du massif du Muveran, publiée par la même société.

Tenue pour la reconnaissance : casquette et vareuse.

Assemblée générale à Aigle, le dimanche 25 août.

A 9 heures précises du matin : Assemblée générale de la section au collège d'Aigle.

ORDRE DU JOUR : 1^o Inscription des nouveaux membres.

2^o Rapport du Comité sur l'activité de la section.

3^o Rapport du Jury sur les travaux de concours.

4^o Lecture des rapports sur la reconnaissance de la veille.

5^o Propositions individuelles.

A 12 $\frac{1}{2}$ heures : diner à l'hôtel des Bains.

La tenue pour l'assemblée générale d'Aigle est la tenue de service avec casquette.

VIENT DE PARAÎTRE :

ANNUAIRE MILITAIRE SUISSE

Deuxième année.

Traduit de l'allemand par le capitaine A. Salquin,

secrétaire au Département militaire suisse.

Prix : élégamment relié, fr. 2.

En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur.

K. J. Wyss à Berne.

Vient de paraître :

A Paris, chez TANERA ; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs

GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

par

Ferdinand LECOMTE,

colonel-divisionnaire suisse.

Tome II^{me}, 1^{re} partie, in-8^o avec 3 cartes, dont un plan détaillé des positions de Plevna. Prix : **3 francs.**

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.